



Les dirigeants associatifs de Nouvelle-Aquitaine se mobilisent pour les revalorisations salariales des « oubliés du Ségur » !

Ce mercredi 27 octobre, les Administrateurs, Directeurs Généraux et Directeurs d'associations du secteur sanitaire, social et médicosocial de Nouvelle-Aquitaine se rassemblent afin d'alerter sur les dangers que font peser les iniquités salariales issues du Ségur de la Santé et de la Mission Laforcade, **qui exacerbent les difficultés de recrutement au risque d'une grave pénurie de personnel.**

Il s'agit d'attirer à nouveau l'attention sur la situation des professionnels œuvrant dans le secteur de l'accompagnement des situations de handicap, du grand âge, de la protection de l'enfance, de la lutte contre les exclusions, de la protection juridique des majeurs, du dépistage et de la prévention, des soins infirmiers...

Ils se sont tous adaptés de manière continue afin de gérer la crise Covid-19, en assurant des missions de soin et d'accompagnement de proximité auprès des plus vulnérables pendant toute la pandémie.

Le Ségur et la mission Laforcade : des avancées en demi-teinte et des espoirs déçus pour notre secteur associatif

Des revalorisations inégales :

Le Ségur de la Santé a suscité beaucoup d'espoirs. La revalorisation des professionnels des établissements de santé et des EHPAD en 2020 est un effort inédit et une belle avancée sociale. L'accord de méthode résultant de la mission Laforcade évoque, lui, une revalorisation de certains professionnels du soin pour les établissements et services financés par l'Assurance Maladie à compter de janvier 2022.

Malheureusement et malgré les annonces gouvernementales, **aucune mesure n'a été retenue pour les professionnels de l'accompagnement dans le PLFSS 2022.**

Le secteur social, bien que mentionné dans l'accord de méthode, ne fait l'objet d'aucun engagement ferme et aucun calendrier n'a été annoncé.

L'accord Laforcade prévoit également l'organisation d'une conférence des financeurs d'ici la fin de l'année dédiée notamment à la problématique du manque d'attractivité du secteur social mais aucune annonce, aucun retour, n'ont été faits pour le moment quant aux modalités d'organisation de cette conférence.

Des financements insuffisants :

Des établissements sanitaires et des EHPAD qui appliquent depuis 2020 les revalorisations salariales ne disposent pas toujours des **financements suffisants**. Certains établissements

constatent un manque de financement **pouvant atteindre 40%** du coût total de cette mesure. **Sans garantie d'une régularisation rapide et durable**, c'est la pérennité même de ces établissements et la continuité des prises en soins et des accompagnements qu'ils assurent qui sont mises en péril.

Ces derniers mois, nos organisations ont régulièrement alerté le Gouvernement comme les acteurs institutionnels locaux sur les effets négatifs considérables de l'application de ces mesures disparates sur la question de l'attractivité des métiers dans les services et établissements sociaux et médico-sociaux ; et sur les risques majeurs liés au sous-financement des revalorisations actées.

Nous nous confrontons malheureusement au silence des pouvoirs publics, qui traduit une méconnaissance ou une indifférence du gouvernement face aux graves difficultés que nous connaissons.

Aujourd'hui notre désillusion est forte

Le constat est sans appel : le Ségur de la santé a été une avancée nécessaire mais son périmètre d'application a exacerbé les difficultés de nos organisations, précisément au moment où il importait de les soutenir, après un an et demi de fonctionnement marqué par la gestion du COVID.

La majorité de nos professionnels se retrouve en effet exclue des enveloppes de revalorisations salariales alors que ces salariés jouent un rôle fondamental de soin et de régulation sociale auprès des publics vulnérables qu'ils accompagnent. Ils ont des formations, qualifications et compétences équivalentes aux professionnels revalorisés par le Ségur.

Les employeurs et les professionnels ne peuvent admettre que la revalorisation ne concerne que des métiers et des types d'établissements ciblés. La barrière ne peut ni être le lieu d'exercice, ni la typologie de fragilité ou l'âge des personnes accompagnées. En agissant ainsi, l'Etat institue une iniquité entre des salariés exerçant le même métier, dans le secteur public ou associatif, et en fonction des modalités de financement des établissements et services dans lesquels ils exercent.

En 10 ans, le **pouvoir d'achat des salariés des structures associatives a baissé de 25%**, faute de moyens autorisés par les pouvoirs publics.

Les récentes annonces du Gouvernement ont été saluées mais ne sont pas encore à la hauteur des attentes des organismes gestionnaires et des professionnels.

Nos attentes sont urgentes

Au-delà même des évolutions salariales nécessaires, **c'est de la capacité de nos associations à assurer leurs missions auprès de nos concitoyens les plus fragiles et donc de mettre en œuvre des politiques nationales et départementales de solidarité, dont il s'agit aujourd'hui. Il est donc essentiel et urgent d'agir.**